

ARRETE N° 57/202 / MINESEC DU 21 FEV 2022
portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
du Ministère des Enseignements Secondaires.-

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu** le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE SANAGA

LYCEE DE NSEM

Proviseur : Monsieur **AVELE NDOGUE Fabien**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **567 107-U**, précédemment Proviseur par intérim dans le même établissement, en poste.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU ET AFAMBA

LYCEE MIXTE D'AWAE

Proviseur : Monsieur **AMBASSA Edan Henri**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **566 403-O**, précédemment Proviseur du Lycée de Nkolinda-Nsimalen, en remplacement de Madame MPOAL Marie Suzanne.



LYCEE DE NKOLNDA-NSIMALEN

Proviseur : Madame **EBODE NGO BAYIKA Suzanne Eléonore**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **607 526-J**, précédemment Censeur au Lycée de Nkolmesseng, en remplacement de Monsieur **AMBASSA Edan Henri**, muté.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE

LYCEE BILINGUE DE KOLLERE

Proviseur : Monsieur **BOUSSA Benjamin**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **552 597-T**, précédemment Proviseur du Lycée de Rabingha, en remplacement de Monsieur **AMADOU Louis**.

LYCEE DE RABINGHA

Proviseur : Madame **ESSO Lucile Brice**, épouse **MBO**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **552 905-X**, précédemment Directeur du CES de Dolla, en remplacement de Monsieur **BOUSSA Benjamin**, muté.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DJA ET LOBO

LYCEE DE SANGMELIMA-AVEBE

Proviseur : Monsieur **ELLE FAME Charles Mathieu**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **583 692-E**, précédemment Surveillant Général au Lycée Technique d'Akonolinga, en remplacement de Monsieur **OMGBA FOU DA Simon Pierre**.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

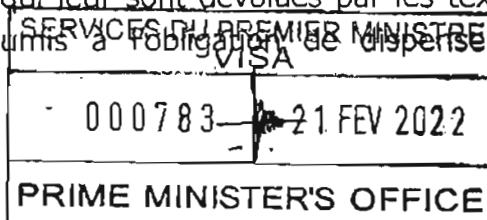
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEME

LYCEE BILINGUE DE MBONGE

Proviseur : Madame **EVELINE AFANUI MFU**, épouse **ATANGA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **622 428-V**, précédemment Surveillant Général dans le même établissement, en remplacement de Monsieur **NGALAME Alphonse Ndode**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.



ARTICLE 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 21 FEV 2022

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
000783 - 21 FEV 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE

